

La politique éducative et culturelle académique Dispositif partenarial avec l'ERACM

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Dans le cadre du partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille et l'ERACM, Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille, **des ateliers de pratique de l'oral et de pratique théâtrale** dispensés par les élèves comédiens ou par les artistes pédagogues en formation sont proposés **gratuitement** aux établissements scolaires.

L'ERACM, école supérieure forme des comédiens professionnels (DNSPC) et des professeurs de théâtre (Diplôme d'Etat). Dans le cadre de ces diplômes, l'école met ses élèves comédiens et ses professeurs stagiaires en situation pratique d'enseignement de l'art dramatique auprès d'élèves de tous niveaux, du primaire au supérieur. Les interventions des artistes en milieu scolaire visent l'utilisation des techniques de jeu pour faciliter la prise de parole en public, la lecture à haute voix, l'accession au texte et à la littérature.



Ce projet s'inscrit dans le cadre du PEAC, Parcours d'Education Artistique et Culturelle. Il favorise tout particulièrement le travail de l'oral et la mise en œuvre du Domaine 1, « Des langages pour penser et communiquer », du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture.

Il pourra évidemment s'inscrire à la croisée des autres Parcours, notamment le **Parcours Avenir** et le **Parcours Citoyen**, dans la mesure où il permettra aux élèves de découvrir les métiers liés au spectacle vivant et où il permettra de donner une place privilégiée à la pratique de l'oral. Il permettra aux élèves de travailler des compétences spécifiques telles que l'écoute, l'adresse, la concentration, la confiance en soi, la lecture et la prise de parole devant un public.

L'Académie d'Aix-Marseille et l'ERACM travaillent en partenariat pour offrir au plus grand nombre possible d'écoliers, de collégiens, de lycéens et d'étudiants, la possibilité d'approfondir leurs pratiques artistiques et culturelles avec le dispositif « Parole en actes », qui a pour objectif de s'inscrire dans **le projet d'école ou d'établissement**.

UN DISPOSITIF RENOUVELE POUR L'ANNEE 2019-2020

Ce dispositif sera ouvert cette année, comme les années précédentes, aux classes de primaire, de collège et de lycée de Marseille et de ses alentours.

Nous rappelons que pour des contraintes géographiques, le dispositif ne s'adresse qu'à des classes sur le territoire de **Marseille et alentours** (accessibles en transport en commun facilement, à moins de 30 min en voiture ou en bus).

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Pour les classes de primaire et collège :

- **1 journée** de formation obligatoire en amont pour les enseignants participant, en présence des artistes intervenants : fin novembre, début décembre 2019 à l'ERACM (IMMS Marseille)
La présence à cette formation fait partie intégrante du dispositif. Elle se fera sur public désigné à partir du moment où vous serez retenu dans le dispositif.
- 5 séances de 2h par classe dans l'établissement accueillant.

Pour les classes en lycée et les enseignants en 3ème:

- **2 jours** de formation obligatoires en amont pour les enseignants participant, en présence des artistes intervenants dont une journée autour de l'art dramatique sur la thématique des Grands Discours (des textes du répertoire classique et contemporain seront ainsi proposés avec des auteurs comme Diderot, Robespierre, Hugo, Olympe de Gouges, Malraux, Simone Weil, Chimamanda Ngozi Adichie pour exemple...). Dates pressenties fin novembre, début décembre 2019 à l'ERACM (IMMS Marseille).
La présence à cette formation fait partie intégrante du dispositif. Elle se fera sur public désigné à partir du moment où vous serez retenu dans le dispositif.
- 5 séances de 2h par classe dans l'établissement accueillant
- Une restitution publique : Les élèves et les enseignants de lycée engagés dans le dispositif seront invités à une journée de restitution qui aura lieu à l'ERACM en avril 2020 (ou autre grand plateau).

Le déplacement des élèves sera à la charge des établissements.



LES ENGAGEMENTS LIÉS AU DISPOSITIF

La candidature sera étudiée par la DAAC et l'ERACM en fonction des priorités académiques, de la qualité du projet présenté, et de la juste répartition de l'offre sur le territoire et des possibilités de l'ERACM.

Si votre candidature est retenue, l'enseignant référent du projet sera contacté par l'ERACM et convoqué pour la ou les journées de formation qui démarrent le dispositif. Il lui sera demandé de communiquer à l'ERACM les possibilités de créneaux horaires et de dates pour les interventions futures.

Lors de ces journées de formation, les modalités et le calendrier des interventions seront définis et validés conjointement.

- Pour les établissements du 1er degré : L'inscription sur l'outil académique permettra la validation du projet par votre IEN de circonscription. Merci de l'informer en parallèle de votre candidature.
- Pour les établissements du 2nd degré : Le projet doit s'inscrire dans le volet culturel du projet d'établissement.

Les artistes intervenants rencontreront l'enseignant lors de la ou des journées de formation et concevront avec lui le projet d'intervention qui s'inscrira dans le programme de l'enseignant et dans le volet culturel du projet de l'école ou de l'établissement.

Les interventions, 5 séances de 2h par classe, pourront démarrer dès le mois de décembre 2019 jusqu'en avril 2020 (en fonction des possibilités de chaque établissement et des artistes intervenants) et seront réparties sur une période de 1 à 2 mois, dirigées par l'artiste intervenant.

L'établissement d'accueil et les enseignants seront tenus d'organiser la venue de l'artiste intervenant et de prévoir son accueil (organisation, logistique, orientation dans l'établissement, salle, matériel...).

Dans le cadre de leur formation, les artistes intervenants pourront être observés par un tuteur extérieur (dans ce cas, les enseignants et l'établissement d'accueil seront prévenus en amont).

L'enseignant et les artistes intervenants dresseront ensemble une évaluation de ce travail afin de favoriser son évolution dans le temps (fiche bilan à rédiger et renvoyer à l'ERACM à l'issue du projet).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions au dispositif se font via un formulaire accessible jusqu'au 14 juin 2019 sur le site de la DAAC à l'adresse suivante :

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10693138/fr/inscriptions-aux-dispositifs-2019-2020

En parallèle, merci d'informer par mail Camille Berthod (camille.berthod@ac-aix-marseille.fr), responsable du domaine Théâtre à la DAAC d'Aix-Marseille, de votre candidature.

Vous indiquerez dans cet e-mail :

- le nom de l'établissement
- le numéro de téléphone des enseignants

Tous les établissements de Marseille et alentours, du primaire au secondaire, en voie générale ou professionnelle peuvent candidater.

Chaque établissement pourra inscrire **UNE SEULE CLASSE** et un **SEUL ENSEIGNANT**.

Merci d'en informer vos collègues. En cas de double demande, le projet le plus pertinent sera retenu.

Réponse donnée aux établissements **avant le 27 septembre 2019**

CONTACTS

ERACM :

Florence Gayraud Blayo, coordinatrice
formationcontinue@eracm
04 26 78 12 93

DAAC :

Camille Berthod, responsable du domaine Théâtre, DAAC Aix-Marseille
camille.berthod@ac-aix-marseille.fr